

### 3.3.3. BATTEUR / MÉLANGEUR

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES D'APPRÉCIATION	NIVEAU	F (*)
<b>RESPECTER LA RÉGLEMENTATION</b>	0	- se conformer aux exigences réglementaires : - sécurité et électrique mécanique - nature des matériaux  - hygiène	- respect des directives concernées  - marquage réglementaire	Directives : - machines - CEM - matériaux au contact des aliments - hygiène CE	0
	1	- se conformer à des référentiels techniques	- marque NF HSA ou équivalent	Guide du LEMPA	1
<b>ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</b>	2	- présenter une aptitude au nettoyage satisfaisante	- qualité des assemblages - accessibilité des surfaces - absence de zones de rétention - angles rayonnés - écoulement des liquides	Directive Hygiène NF EN 1672-2 XP U 60-010 NF EN 454 Guide du LEMPA	0
<b>TRANSFORMER ET MÉLANGER</b>	3	- s'adapter aux besoins d'utilisation	- débit, capacité, dimension	Guide du LEMPA	1
	4	- répondre aux produits à transformer	- adaptabilité aux différentes natures des produits (fluide, solide, pâteux)	Guide du LEMPA	1
<b>ASSURER LA SÉCURITÉ PHYSIQUE</b>	5	- absence de risque d'agression mécanique	- absence d'arêtes vives, de bavures - dimension des organes de préhension	NF EN 292 NF EN 454	0
	6	- être stable en statique et en dynamique	- essais de stabilité - stabilité aux chocs latéraux - stabilité sur pied	NF EN 292 NF EN 454 pr EN 1672-1	0
	7	- protéger des chocs électriques	- dispositifs déperditeurs proposés	NF EN 60 204-1 NF EN 454	0

(\*) Flexibilité : 0 = performance impérative ; 1 = performance souhaitable ; 2 = proposition améliorant la compétitivité globale du produit ; 3 = liberté de proposition.

## BATTEURS / MELANGEURS

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES D'APPRÉCIATION	NIVEAU	F (*)
<b>ASSURER LA SÉCURITÉ PHYSIQUE (suite)</b>	8	- assurer une protection électrique des utilisateurs	- classe de l'appareil - protection contre les chocs électriques - protection contre les projections d'eau - indication du niveau de protection	NF EN 60 204-1 NF EN 454	0
	9	- ne pas générer d'agressions sonores	- puissance acoustique	Directive machine NF EN 60 204 NF EN 61-050 NF EN 454	0
	10	- protéger l'utilisateur	- absence de projection d'éléments tournants	Directive machine	0
<b>ASSURER L'USAGE ET LA DURABILITÉ</b>	11	- résister aux agressions (chimiques, mécaniques, thermiques)	- qualité des composants		0
	12	- être nettoyable	- procédure de nettoyage définie (moyens et produits lessiviels)	NF EN 60 204 NF EN 1672-2 NF EN 454	0
	13	- être insensible aux vibrations générées par une utilisation intensive	- absence de perte ou de déboîtement d'éléments rapportés ou non - absence de déplacement	NF EN 60 204 NF EN 454	0
<b>ÊTRE MAINTENABLE</b>	14	- avoir une garantie	- durée contractuelle	à définir par l'acheteur	0
	15	- avoir un SAV	- organisation du SAV	- installateurs qualifiés	1
			- couverture réseau	- ISO 9002	2
			- réactivité	- national	1
16	- posséder une notice d'utilisation - catalogue pièces détachées	- disponibilité des pièces de rechange	- à définir	2	
		- clarté de l'information - compréhension par néophyte - qualité nomenclatures et schémas	- 10 ans mini	0	
				NF EN 60 204-1 NF EN 454	0

(\*) Flexibilité : 0 = performance impérative ; 1 = performance souhaitable ; 2 = proposition améliorant la compétitivité globale du produit ; 3 = liberté de proposition.